



Analysen eidgenössischer Urnengänge  
Analyses des votations fédérales  
Analisi delle votazioni federali

## Analyse VOX des votations fédérales du 17 mai 2009

Anouk Lloren, Alessandro Nai

<b>Résultats des votations</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
Article constitutionnel « Pour la prise en compte des médecines complémentaires »	1'283'838 67%	631'908 33%
Modification de la loi sur les documents d'identité et de la loi sur les étrangers (données biométriques)	953'136 50.1%	947'632 49.9%

**Participation**      **38%**

gfs.bern  
Recherche pour politique, communication et société  
Hirschengraben 5  
3011 Berne

Téléphone 031/311 08 06  
Téléfax 031/ 311 08 19  
e-mail: [info@gfsbern.ch](mailto:info@gfsbern.ch)

Université de Genève  
Département de science politique  
Boulevard du Pont-d'Arve 40  
1211 Genève 4

Téléphone 022/379 83 62  
Téléfax 022/379 83 64  
e-mail: [secretariat-politique@unige.ch](mailto:secretariat-politique@unige.ch)

## VOX du 17 mai 2009

## Principaux résultats de l'analyse de la votation du 17 mai 2009

Le 17 mai 2009, les citoyen-ne-s suisses ont accepté les deux projets qui leur avaient été soumis. L'article constitutionnel « Pour la prise en compte des médecines complémentaires » a été accepté par environ deux tiers des citoyen-ne-s et l'ensemble des cantons. La modification conjointe de la loi fédérale sur les documents d'identité et de la loi fédérale sur les étrangers, qui prévoyait l'introduction électronique de données biométriques dans le passeport suisse et dans les documents de voyage des personnes étrangères, a été acceptée de justesse par 50.1% des votant-e-s. La participation au niveau fédéral a été de 38%.

### ***L'article constitutionnel « Pour la prise en compte des médecines complémentaires »***

Lors du scrutin du 17 mai 2009, le premier objet soumis au vote populaire, l'article constitutionnel « Pour la prise en compte des médecines complémentaires », visait à garantir l'accès aux médecines complémentaires dans le système de soins de santé de base en l'inscrivant dans la Constitution. Cet article constitutionnel constituait le contre-projet proposé par le Parlement à l'initiative populaire « Oui aux médecines complémentaires », qui avait comme objectif la prise en charge complète des médecines alternatives et qui a finalement été retirée par le comité d'initiative. Soutenu par le Conseil fédéral, par le Parlement, ainsi que par presque tous les partis politiques (à l'exception de l'UDC), l'article constitutionnel sur les médecines alternatives a été accepté massivement par le peuple (67%).

Les analyses ont montré que les caractéristiques politiques ont exercé davantage d'influence que les caractéristiques sociodémographiques sur la décision de vote. En effet, si l'état civil, le genre et la région linguistique ont eu un certain impact sur l'orientation du choix de vote, ce sont surtout l'identification partisane et le positionnement sur l'axe gauche/droite qui ont exercé un effet significatif. Plus précisément, les sympathisants du PSS, du PDC et, dans une moindre mesure, du PLR ont accepté l'article constitutionnel. Notons également que les personnes se déclarant d'extrême gauche et de gauche sont celles qui ont le plus voté en faveur de la prise en charge des médecines alternatives par l'assurance de base.

L'analyse des motifs et des arguments de vote montre que les citoyen-ne-s qui ont accepté l'article constitutionnel ont mis en avant l'argument selon lequel les médecines complémentaires sont efficaces. De plus, les personnes interviewées ont accordé de l'importance au coût supposé moindre des médecines alternatives. En revanche, les opposants à l'article constitutionnel ont justifié leur choix en invoquant principalement le coût de la prise en compte des médecines complémentaires et leur caractère non scientifique.

### ***Modification de la loi sur les documents d'identité et de la loi sur les étrangers (données biométriques)***

Le deuxième objet soumis au vote le 17 mai 2009 prévoyait une modification à la fois de la loi fédérale du 22 juin 2001 sur les documents d'identité et de la loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers. Ces modifications visaient l'introduction électronique de données biométriques dans le passeport suisse et dans les documents de voyage des personnes étrangères. Soutenu par le Conseil fédéral, le Parlement et les partis de centre droite (PDC, PEV, PLR et PBD) et combattu par l'alliance « contre-nature » entre l'UDC et le PSS (ainsi que les Verts), le projet a été accepté de justesse par le peuple suisse (50.1%). Seulement quelque 5'500 voix ont séparé les deux camps.

Nos analyses sur le profil des votant-e-s montrent que, de manière générale, les facteurs sociodémographiques n'ont eu qu'une faible influence sur la décision de vote. Sur l'ensemble des facteurs sociodémographiques testés, seul l'état civil a eu un effet significatif sur la décision ; on constate ainsi que célibataires et divorcé-e-s ont sensiblement moins soutenu le projet, alors que marié-e-s, concubin-e-s et surtout veufs/ves l'ont accepté plus facilement. Le taux de soutien au projet semble par ailleurs augmenter avec l'âge. En revanche, les facteurs politiques ont exercé un effet beaucoup plus important sur la décision. Nos analyses montrent un impact prépondérant tant de la confiance envers le gouvernement que de l'identification partisane. Le même constat peut être avancé pour les valeurs politiques des sondé-e-s : les citoyen-ne-s défendant une fermeture du pays ou se positionnant clairement pour une Suisse qui défend les traditions ont assez fortement refusé le projet, contrairement à ceux et celles prônant modernité et ouverture.

L'analyse des motivations de vote a enfin signalé que les citoyen-ne-s ayant accepté le projet ont essentiellement mis en avant ses avantages en termes de liberté de déplacement à l'étranger ainsi que les améliorations en termes de sécurité contre les abus. Inversement, ce sont surtout les craintes relatives à la protection des données qui ont motivé le refus du projet.

### **La participation**

Avec une participation de 38%, la votation du 17 mai 2009 se situe un peu en dessous de la moyenne de mobilisation des scrutins fédéraux de ces dernières années. A l'instar des votations précédentes, l'âge, le niveau de formation ainsi que l'état civil des citoyen-ne-s a exercé une influence sur le taux de participation au scrutin. En outre, une participation habituelle aux scrutins, un intérêt fort pour la politique ainsi qu'une facilité à se faire une opinion sur les objets soumis au vote ont accru le taux de participation. Remarquons que les partis politiques ont relativement bien réussi à mobiliser leurs sympathisants, notamment le PSS et le PDC.